

Note n° 39 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 5 janvier 2018



CSG : + 25 %

C'est fait, 41 député-e-s LREM et 2 MoDem ont voté pour et ont réussi à être majoritaires, il y avait beaucoup d'absent-e-s parmi les 577 de l'Assemblée Nationale. Le groupe Les Républicains a déposé un recours auprès du Conseil constitutionnel et l'a perdu.

Outre les + 25 % de CSG, sont aussi passés le gel des pensions en 2018, le transfert de cotisations salariales vers l'impôt, l'augmentation de 2 € du forfait journalier hospitalier...

Fin du reste à charge ?

Plus d'une personne sur quatre renonce à des soins médicaux, essentiellement pour des raisons financières, 59 % à cause du reste à charge trop élevé et 33 % pour l'avance de frais.

Les renoncements concernent les prothèses dentaires (39 %), les soins dentaires (34 %), l'ophtalmologie (20 %), les achats d'optique (19 %).

La suppression du reste à charge, d'ici 2022, coûterait entre 4,4 et 5,2 milliards d'euros... La ministre de la santé met en avant trois « papiers de soins nécessaires » pour réduire la facture et négocie pour la répartir entre les meilleurs remboursements de la Sécurité sociale et des complémentaires, les baisses des prix des médecins et des fabricants de prothèses et de lunettes.

Fusion des régimes de retraite complémentaire du privé

La fusion au 1^{er} janvier 2019 des régimes AGIRC (cadres) et ARRCO (non cadres) a été signée par le patronat et les syndicats, sauf CGT et FO. Voici les principales dispositions de ce régime unique « Arrco-Agirc » :

- **Recul de la date de revalorisation des retraites** du 1^{er} avril au 1^{er} novembre et revalorisation indexée sur les salaires, moins 1 point.
 - **Décote en cas de refus de reculer l'âge de départ** : - 10 % pendant 3 ans pour un départ à 62 ans et surcote de 10 % pendant un an pour un départ à 64 ans, 20 % à 65 ans, 30 % à 66 ans.
 - **Augmentation des cotisations salariales puis ensuite, pilotage automatique d'équilibre des comptes** de ce système à points à cotisations définies :
 - Les cotisations ne bougent pas (exigence du Medef),
 - Les pensions baissent pour que les dépenses n'augmentent pas lorsque le nombre de retraité-e-s augmente. Pour cela, le prix d'achat du point augmente pour le salarié, ce qui diminue le nombre de points acquis par la cotisation et le montant de la future pension, et la valeur de service du point (prix de vente) baisse (nouvelle possibilité exigée par le Medef), ce qui diminue le montant de la pension attribuée lors du départ et le montant de la pension des retraité-e-s, pension calculée par le nombre de points et sa valeur.
- Une étude des services, demandée par la CGT, pronostique une baisse minimale automatique de 9 % des pensions en 15 ans. Toutefois, une négociation tous les 4 ans peut limiter cet automatisme.

La fiscalité des retraités

Le Conseil d'Orientation des Retraites a étudié l'influence de la fiscalité sur le niveau de vie des retraités.

Il commence en rappelant l'état des lieux de l'évolution des pensions :

- **Pour un-e retraité-e, le pouvoir d'achat de la pension nette diminue**, notamment depuis 2010, à cause des revalorisations des pensions, inférieures à l'inflation, repoussées de quelques mois ou gelées, et de l'augmentation des cotisations. La perte de pouvoir d'achat est plus forte pour les personnes payant la CSG, pour les cadres subissant aussi les mesures d'économie de l'Agirc.
- **Pour l'ensemble des retraité-e-s, la pension totale moyenne nette augmente**, elle représentait 62,7 % du revenu moyen des salarié-e-s en 2010 et 66,1 % en 2015. En prenant en compte l'ensemble des revenus (patrimoine, allocations logement, fiscalité...), le niveau de vie moyen des retraités est légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population en 2014.

Ces évolutions, apparemment contradictoires, s'expliquent exclusivement par l'arrivée des nouveaux retraité-e-s aux pensions plus élevées et du décès d'anciens retraité-e-s aux pensions plus faibles.

Ensuite, le COR étudie les prélèvements obligatoires sur les prestations vieillesse et leurs conséquences sur le niveau de vie des retraité-e-s. Les faits contredisent le discours ambiant sur les personnes retraitées dites à tort « privilégiées » :

- **La contribution des retraité-e-s a augmenté et atteint quasiment celles des salarié-e-s**, en comparant les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et prime pour l'emploi) et les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, Casa et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine).
- **Le taux de prélèvements obligatoires sur les prestations vieillesse s'établit à 13,9 % en moyenne dans l'UE15 et à 10,8 % en France.**
- **Chaque personne âgée bénéficie de la même part de PIB depuis au moins 1979.** Si la part vieillesse des dépenses de protection sociale est passée de 5,1 % à 14,6 % du PIB entre 1959 et 2013, c'est uniquement du fait du vieillissement de la population.
- **Les générations actuellement en retraites n'ont pas une situation meilleure que les générations actuellement actives.** Le niveau de vie des baby-boomers, comparé aux personnes de même espérance de vie (et donc d'âges différents) est meilleur que celui des générations d'avant-guerre, mais inférieur ou égal à celui des générations des années 1970.

Tous les documents du COR : <http://trk-2.net/12/6vbNFBeg512/31787/1412504023.html>

Ce que ne dit pas le COR, c'est que le niveau de vie des salarié-e-s subit la précarité, les petits salaires, le temps partiel imposé...

Regarder un rapport du COR est souvent utile pour prendre conscience de la préparation des esprits de l'opinion publique à certaines réformes.

Information des CDCA

Dans le Nord (59), le Conseil départemental s'est aperçu que le CDCA devait donner son avis avant de soumettre au vote le schéma départemental des solidarités humaines. Les deux commissions ont exigé de prendre le temps d'examiner le schéma de 6 axes, 19 orientations, 42 programmes, une centaine d'actions sans priorités... en opposition à la politique sociale du Département aux moyens financiers en baisse (texte disponible sur demande).

Solidaires a approuvé les dispositifs de maintien à domicile en insistant sur les moyens et la formation donnés au personnel, a demandé de faciliter l'adaptation des logements, a insisté sur l'importance des relations humaines que les nouvelles technologies et le numérique ne remplacent pas. La grande harmonie entre les interventions des syndicats montre le travail du groupe des 9, notamment pour exiger un grand service public de l'aide à l'autonomie.

Les Belges manifestent pour leur pension

Les Belges ont manifesté le 19 décembre à Bruxelles à l'appel d'un front commun afin de réclamer de meilleures pensions, mises à mal par le nouveau gouvernement depuis 2014. La FGTB exige le retour de la pension à 65 ans, une pension égale à 75% du salaire moyen et d'un minimum de 1 500 €.

Auparavant, leur action du 15 septembre a permis, provisoirement, de mettre de côté l'injuste, cher et inutile système à points.

Ruissellement ?

Les retraité-e-s doivent se serrer la ceinture pour que les riches soient plus riches, soi-disant pour qu'ils investissent et développent l'emploi. Ce n'est pas une politique nouvelle. Depuis 20 ans, elle a multiplié la fortune des 500 les plus riches par 7, celles des 10 les plus riches par 12, et celle de l'ensemble de la population (le PIB) par 1,77... et le chômage n'a pas baissé.

Ça ruisselle dans l'autre sens, le grand nombre de celles et ceux qui ont peu donnent aux quelques-un-e-s qui ont beaucoup et qui spéculent de plus en plus sans passer par la case emploi. Cette spéculation a créé les conditions de la crise financière de 2008, l'augmentation de la spéculation fait craindre une crise encore bien plus importante que l'on nous demandera de payer demain.

Nous devons toujours montrer comment une minorité continue d'accaparer à son avantage une part croissante des richesses créées, en recourant au mensonge (comme cette fausse « théorie du ruissellement ») et en profitant du maintien d'un chômage de masse qui facilite la pression sur les conditions de travail, d'emploi et de rémunération des salarié-e-s.

Pour retrouver toutes les expressions de l'UNIRS :
<https://solidaires.org/UNIRS-Union-nationale-interprofessionnelle-des-retraite-es-solidaires>

et les notes UNIRS :

<https://solidaires.org/-Bulletin-UNIRS->